



**Ecole Régionale de la deuxième chance
Midi-Pyrénées**

**57, Allée de Bellefontaine
31100 TOULOUSE**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**A L'ASSEMBLEE GENERALE DEVANT STATUER SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

SOMMAIRE

I – Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

II – Comptes annuels certifiés sans réserve

III – Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées



**CARRIEU
AUDIT &
CONSEIL**

**Ecole Régionale de la deuxième chance
Midi-Pyrénées**

**57, Allée de Bellefontaine
31100 TOULOUSE**

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE DEVANT STATUER SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

**ECOLE REGIONALE DE LA DEUXIEME CHANCE
MIDI-PYRENEES**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Ecole Régionale de la Deuxième Chance Midi-Pyrénées, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans mes comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de méthode » de l'annexe concernant :

La modification de l'imputation du remboursement des fonds au FSE enregistré auparavant en compte 672000 (charges sur exercice antérieur) et en moins du compte 743000 (subvention remboursement FSE) sur l'exercice en cours.

Cette modification peut s'analyser comme un changement de méthode dès lors qu'elle correspond davantage à une diminution de ressources plutôt qu'à une augmentation de charges s'inscrivant de nature exceptionnelle.

Les reversements concernent en réalité l'exercice précédent et au travers de leur caractère récurrent sont considérés comme un élément d'exploitation courante.

L'impact de ce changement de méthode est nul au niveau du résultat final sauf à transférer une charge exceptionnelle par une diminution de ressources d'exploitation pour le même montant.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2010



ECOLE REGIONALE DE LA DEUXIEME CHANCE MIDI-PYRENEES

II. - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les opérations de trésorerie réalisées au cours de l'exercice et les opérations relatives aux subventions reçues sur l'exercice.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce, notamment à la prise de connaissance et aux tests effectués sur les procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Ramonville Saint Agne, le 3 mars 2011
**Le Commissaire aux Comptes
CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
représenté par Michel CARRIEU**



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2010			31/12/2009
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	24 939	24 939		758
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	211 318	195 887	15 431	29 357	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 827		1 827	500	
TOTAL (I)	238 085	220 826	17 258	30 615	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	396 787		396 787	576 832
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 056		1 056	30 253	
Charges constatées d'avance	9 740		9 740	9 743	
TOTAL (II)	407 584		407 584	616 829	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	645 668	220 826	424 842	647 444	

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

1 827

500

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
54027 RAMONVILLE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2010

31/12/2009

		31/12/2010	31/12/2009
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	26 861	26 861
	Report à nouveau	79 076	75 743
	Résultat de l'exercice	945	3 333
	Total des fonds propres	106 883	105 938
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	105	143
Total des autres fonds associatifs	105	143	
Total des fonds associatifs	106 988	106 080	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	109 264		
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 583	59 979	
Dettes fiscales et sociales	150 520	440 783	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	9 487	40 601	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	317 854	541 363	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	424 842	647 444	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	945,46	3 332,78	
(1) Dont à moins d'un an	317 854	541 363	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	109 264		
ENGAGEMENTS DONNES			

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2010	31/12/2009
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 512 160	1 584 932
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	9	5
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	34 413	12 351
Autres produits			
Total des produits d'exploitation	1 546 583	1 597 287	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	444 937	486 192
	Impôts, taxes et versements assimilés	73 128	80 731
	Rémunération du personnel	670 142	677 291
	Charges sociales	327 103	331 572
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	14 683	17 009
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	591	4
Total des charges d'exploitation	1 530 585	1 592 798	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		15 998	4 490
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	14 921	7 465
2 - RESULTAT FINANCIER		(14 921)	(7 465)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1+2)		1 077	(2 975)
Charges financières	Produits exceptionnels	5 208	8 165
	Charges exceptionnelles	5 339	1 857
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		(132)	6 308
Impôts sur les sociétés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		1 551 790	1 605 453
TOTAL DES CHARGES		1 550 845	1 602 120
EXCEDENT ou DEFICIT		945	3 333
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **424 842** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **1 551 790** euros
 - un total charges de **1 550 845** euros

 - dégage un résultat de **945** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2010**
- finit le **31/12/2010**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **ECOLE DE LA 2EME CHANCE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 BALMAZONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **424 842 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 551 790 euros** et un total **charges** de **1 550 845 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **945 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2010** et finit le **31/12/2010**.

Il a une durée de **12 mois**.

L'association a transféré son siège d'exploitation en cours d'année pour s'installer dans des locaux à Bellefontaine à compter du 1er septembre 2006.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (Règlement CRC 2004-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

• Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Logiciels :	1 an
Installation et agencements divers :	5 ans
Matériel de transport :	5 ans
Matériel informatique :	3 ans
Matériel de bureau :	5 ans
Mobilier :	5 ans

• Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'ensemble des anciennes immobilisations corporelles correspondant aux installations et agencements divers a été vendu à titre onéreux et corrélativement, la subvention d'investissement rattachée à ces immobilisations a fait l'objet d'une reprise en produits exceptionnels.

Investissements financés par le Conseil Régional

Le Conseil Régional a pris en charge l'essentiel des investissements liés au mobilier et au matériel destinés aux nouveaux locaux de l'Ecole Régionale de la 2ème Chance.

Cette prise en charge représente un investissement total de 80 785 euros.

Amortissements simulés sur 2010 : 9885 euros.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Indemnité de départ à la retraite

L'engagement relatif à ces indemnités a été évalué à 36 587 Euros. Ce montant n'a pas été provisionné en comptabilité.

Cette indemnité a été calculée en tenant compte des éléments suivants :

- Catégorie professionnelle
- Sexe
- Date de naissance
- Date d'entrée dans l'association
- Salaire
- Spécificité de la convention collective
- Table de mortalité
- Probalité de présence dans l'association à l'âge de la retraite

Hypothèses de calculs retenues

départ à la retraite à l'âge de 67 ans

turn over faible

taux d'actualisation : 2,5 %

Solde DIF

Au 31 décembre 2010, le contingent d'heures cumulées par les salariés de l'association au titre du Droit Individuel à la Formation est de 1611 heures.

Rémunération des dirigeants

La rémunération cumulée des trois cadres dirigeants les mieux payés s'élève sur 2010 à 173 558 € brut.

Changement de méthode

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La modification de l'imputation du remboursement des fonds au FSE enregistré auparavant en 672000 (charges sur exercice antérieur) et en moins de 743000 sur l'exercice en cours peut s'analyser comme un changement de méthode dès lors qu'il correspond davantage à une diminution des ressources plutôt qu'à une augmentation des charges s'inscrivant comme de nature exceptionnelle.

Il convient toutefois de noter que les versements concernent en réalité l'exercice précédent et qu'au travers de leur caractère récurrent, ils doivent être considérés comme un élément d'exploitation courante.

Enfin, l'impact de ce changement de méthode est nul au niveau du résultat final sauf à transférer une charge exceptionnelle par une diminution de ressources d'exploitation pour le même montant.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2010
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	24 939					24 939
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24 939					24 939
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	26 920					26 920
Matériel de bureau, mobilier	184 398					184 398
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	211 318					211 318
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	500		1 327			1 827
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500		1 327			1 827
TOTAL	236 758		1 327			238 085

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2010
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	24 181	758		24 939
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24 181	758		24 939
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	24 963	940		25 903
Matériel de bureau, mobilier	156 999	12 986		169 984
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	181 962	13 925		195 887
TOTAL	206 143	14 683		220 826

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 PLAZANVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92				
	Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	4 579		4 579	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	4 579		4 579	
TOTAL GENERAL		4 579		4 579	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 			4 579	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2010	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 827	1 827	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 112	1 112	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	390 307	390 307	
	Groupe et associés (2)	5 368	5 368	
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avances	9 740	9 740		
TOTAL DES CREANCES		408 354	408 354	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2010	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	109 264	109 264		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	48 583	48 583		
	Personnel et comptes rattachés	44 676	44 676		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	90 558	90 558		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	15 286	15 286		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes	9 487	9 487			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		317 854	317 854		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2010

Total des Produits à recevoir		4 034
Autres créances <i>DIVERS-PDTS A RECEVOIR</i>	4 034	4 034

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2010

Total des Charges à payer		94 856
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		233
<i>INTERETS COURUS</i>	233	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		240
<i>FOURNISSEURS FNP</i>	240	
Dettes fiscales et sociales		85 928
<i>DETTE PROV/ CONGES A PAYER</i>	44 676	
<i>CHARG/CONGES A PAYER</i>	25 966	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	15 286	
Autres dettes		8 456
<i>DIVERS CHARGES A PAYER</i>	8 456	

ANNEXE - Elément 6.12

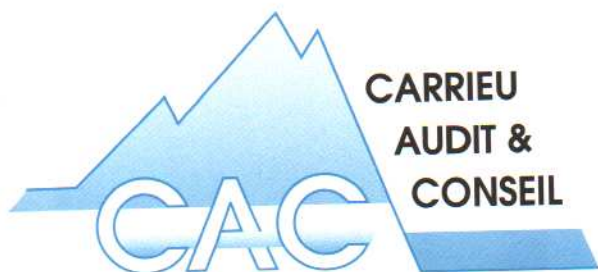
Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2010	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		9 740	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		9 740	

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2010	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail		17 381	
Engagements de crédit-bail		13 113	
Engagements de locations financières			
		30 494	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		30 494	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			



**Ecole Régionale de la deuxième chance
Midi-Pyrénées**

**57, Allée de Bellefontaine
31100 TOULOUSE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

**ECOLE REGIONALE DE LA DEUXIEME CHANCE
MIDI-PYRENEES**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Ramonville Saint Agne, le 3 mars 2011
Le Commissaire aux Comptes
CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
représenté par **Michel CARRIEU**

